

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 JANVIER 2021 A 19 H 00

L'an **deux mil vingt et un le dix-neuf janvier à dix-neuf heures**, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du foyer socio-culturel à la suite de la convocation du **12 janvier 2021**.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Paul HILPERT, François SALING, Eliane FISCHER, Sandrine BOESZE, Tulio PALA, Frédéric BAUMANN, Dominique LEBLANC, Philomène MARGANI, Francesca DI PIETRO, Lionel ULLMANN, Marie-Louise ARNOLD, Françoise NAPOLI, Nadine FORTE, Souhaila BOUKROUNA, BECKER Dany, Jonathan GIGLIA, Sandrine TOURDOT, Jonathan SNIATECKI, Pascale BOTZUNG

Absents excusés et procurations :

Procurations

Jean PROFIT donne procuration à Dominique LEBLANC
Walter GATTERA donne procuration à Tulio PALA.
Stéphanie COLLE donne procuration à Pascale BOTZUNG

Absents excusés :

Absents :

Serdal KOC

Approbation du dernier compte rendu

Le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité le dernier compte rendu de la dernière séance

Désignation du secrétaire de séance

En vertu de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide de désigner **Mme Sandrine BOESZE** en qualité de secrétaire de séance.

I. FINANCES

A. Vente de la caserne des sapeurs-pompiers

- Abrogation de la délibération du 20 octobre 2020

Après évaluation du service des Domaines de la D.G.F.I.P le conseil municipal avait statué le 20 octobre 2020 sur l'aliénation de l'ancienne Caserne des Pompiers située 3 rue de Sarreguemines et cadastrée section 4 numéro 412 à M. LE VAN CAU Henri domicilié 1 G rue du Poitou à 57450 – FAREBERSVILLER au prix de **70.000 €**.

Or, le nom de l'acquéreur est erroné dans la mesure où, il s'agit de M. LE VAN CAU Pascal domicilié 36 avenue Saint-Jean à Farébersviller dont, par ailleurs, la situation matrimoniale serait en cours de modification (régularisation envisagée d'ici mai 2021).

Devant l'ensemble de ces incertitudes, le conseil municipal décide donc, après exposé du maire (moins une abstention Walter GATTERA), l'abrogation de ladite délibération et de reporter la vente à une date ultérieure.

B. LOGI Est – Garantie au niveau du foncier

- Demande de garantie de LOGI Est – sur le foncier suivant la valeur brute des terrains situés sur la commune de Théding.

Le conseil municipal s'est prononcé le 5 septembre 2019 sur la garantie d'emprunt sur le foncier occupé par LOGIEST à Théding (quartier Sud).

Il est appelé à délibérer une seconde fois et poser son choix sur le montant de la garantie d'emprunt au taux de 100 % qu'il envisage de retenir à savoir 759.250 € ou 937.220,74 €.

L'avis du conseil municipal sera ensuite communiqué à LOGIEST qui nous proposera en accord avec la Caisse des Dépôts et Consignation, le modèle de délibération à adopter.

Le conseil municipal après exposé du maire décide **à l'unanimité**

d'émettre un accord de principe sur la garantie d'emprunt et arrêtée au montant de 937.220,74 €.

Le conseil municipal sollicite néanmoins, de la part de LOGIEST et ce dans le cadre des travaux prévus en 2021 (voirie, réseaux secs etc..), la démolition au frais du propriétaire (LOGIEST) du local associatif et le déplacement du lieu de stockage des poubelles situé sur le domaine public communal sur le domaine privé du bailleur.

II. TRAVAUX

A. Construction d'une nouvelle mairie (transfert) dans l'ancienne école et extension Mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de restructuration et d'extension d'un bâtiment existant pour la création d'une nouvelle mairie

- Résultat de la consultation
- Choix du maître d'œuvre

Dans le cadre de la construction de la future mairie et de la transformation de l'ancienne école et l'extension estimée à 1.000.000 € HT, une consultation de 3 maîtres d'œuvre a été réalisée. Le résultat de cette consultation est le suivant :

MAITRE D'ŒUVRE	TAUX	MONTANT HT
Espace Architecture		
Saint-Avoid (57500)	8,99%	89 900,00 €
Minaire Pierron Architecture		
Sarreguemines (57200)	13,00%	130 000,00 €
WMG Architecte		
Sarralbe (57430)	8,95%	89 500,00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à la majorité moins un vote contre « Walter Gattera qui avait donné procuration à Tulio PALA »

- **de confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet WMG Architecte de Sarralbe** pour un montant de **89.500 € HT**
- **d'autoriser** le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces y relatives.

B. Foyer Socio-Culturel – travaux PMR et Isolation et mise en place d’une ventilation double flux

- Résultat de la consultation
- Attribution des travaux
- Autorisation de signature au maire pour des marchés et toutes les pièces y relatives.

Estimation du maître d’œuvre : 184.500 € HT

Résultat de la consultation : 181.561,95 € HT

Nombre d’entreprises retenues : 9

LOTS CONCERNES	LIBELLES DES LOTS	ENTREPRISES AYANT CONSULTÉES OU RETIRÉES LE DOSSIER	DOMICILIATION DE L'ENTREPRISE	MONTANT HT TRAVAUX	ESTIMATION M.O
LOT 01	DEMOLITION GROS ŒUVRE	IRION BTP	SARRE UNION	23 008,08 €	24 000,00 €
LOT 02	COUVERTURE ZINGUERIE	TRASANIT	HUNDLING	19 820,00 €	20 000,00 €
LOT 03	PLATRERIE FAUX PLAFONDS	HEHN FRERES	GROSLIEDERSTR OFF	52 147,10 €	53 000,00 €
LOT 04	ELECTRICITE	BH ELECTRICITE	SARREGUEMINES	19 674,84 €	21 000,00 €
LOT 05	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	SCHAEFFER ET CIE	MEISENTHAL	43 258,00 €	43 000,00 €
LOT 06	SOL SOUPLE	PRINZ	SARREGUEMINES	2 147,88 €	2 500,00 €
LOT 07	MENUISERIE INTERIEURE	MENUISERIE PFIRSCH	GROSLIEDERSTR OFF	8 196,05 €	8 500,00 €
LOT 08	PEINTURE	LES PEINTURES REUNIES	FORBACH	9 125,00 €	8 000,00 €
LOT 09	SERRURERIE	KM FERMETURES	EBRING	4 185,00 €	4 500,00 €
				181 561,95 €	184 500,00 €

Le conseil municipal, après exposé du maire décide

- **de retenir les entreprises précisées** dans le tableau ci-dessus pour un montant total HT de **181.561,95 €** ;
- **d'autoriser le maire à signer les marchés**, ordres de service et toutes les pièces y relatives ;
- **de prévoir** les dépenses et les recettes au Budget Primitif 2021.

III. DIVERS

A. Affaire Commune de Théding - Koenig – Zilliox

L'enquête publique relative débutera le 2 mars et se terminera le 18 mars 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45